



31830 Collectif de gauche, alternatif et citoyen

Raphaël RÉQUÉNA
Conseiller municipal
31830 Collectif de gauche, alternatif et citoyen

Le 19 juin 2010

Objet : motion

Monsieur Louis ESCOULA
Maire de Plaisance du Touch

Monsieur le Maire,

Le gouvernement a décrété (7/06/2010) « la mise en boîte des jeunes enfants dans leur mode d'accueil ». Il a en effet pris la décision de publier le décret relatif aux modes d'accueil collectifs des tout-petits. Ce texte implique un accueil des petits en surnombre, la baisse des quotas de professionnels les plus qualifiés, la mise en place de jardins d'éveil privés et payants.

Un décret contre lequel son mobilisés depuis des mois, les professionnels et les parents avec le collectif « pas de bébés à la consigne ».

A la séance du 22 juin du Conseil municipal, au nom du « Collectif de gauche, alternatif et citoyen », je vous prie, Monsieur le Maire, de soumettre au vote des élu(e)s la motion suivante :

Les membres du Conseil municipal de Plaisance du Touch, réunis en séance le 22 juin 2010, considèrent que le décret du 7 juin 2010, relatif aux modes d'accueil collectifs des jeunes enfants, est préjudiciable à leur développement et demandent son retrait.

Les membres du Conseil municipal demandent :

- la création par l'état de structures publiques éducatives d'accueil pour les jeunes enfants, en concertation avec les personnels concernés et les parents,
- des normes nationales garantissant la qualité de l'accueil en impliquant des personnels qualifiés, formés et correctement rémunérés.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à mon dévouement pour notre commune et pour ses habitant(e)s.

Raphaël RÉQUÉNA

Conseiller municipal

31830 Collectif de gauche, alternatif et citoyen